



conges sabbatique à la suite d un CIF

Par **mamounad**, le **10/05/2013** à **09:15**

Bonjour

J'ai bénéficié de septembre 2007 à janvier 2009 d'un CIF d'une durée de 40jours, étalés sur cette période (donc moins de 6 mois en cumul, mais sur une période d environ 18 mois)

Je souhaite aujourd'hui prendre un conges sabbatique.

le droit du travail stipule qu'il faut une période de 6 ans entre un cif et un sabbatique si le cif a été d au moins 6 mois, mais ne précise pas si c'est sur la période où le cif a été échelonné ou si c'est le cumul des heures de cif

Ai je le droit de demander aujourd'hui un sabbatique?

MErci de votre réponse

cordialement

Nadine

Par **P.M.**, le **10/05/2013** à **13:11**

Bonjour,

Sans précision, a priori peu importe si le CIF ait été échelonné et c'est à partir de son terme que le délai s'exerce...